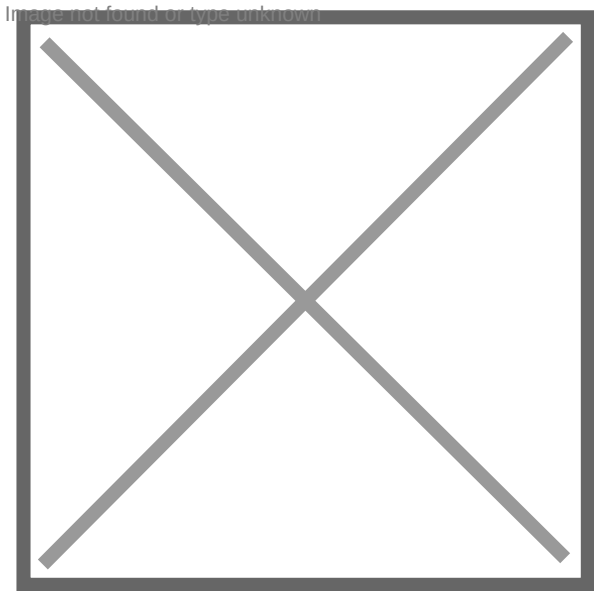




Ne plus etre garant d une personne pour un appartement

Par **mahono**, le **20/10/2008** à **15:31**

bonjour
Je suis garant d une personne pour son appartement depuis juin 2008, j'aimerais ne plus etre garant le plus vite possible et recuperer ma caution
Est ce possible? Quels sont les demarches a faire?
Merci de votre reponse

Par **Tisuisse**, le **20/10/2008** à **16:57**

Bonjour,
C'est un peu bref votre post. Si vous voulez qu'on vous aide, faudrait voir à nous raconter l'affaire plus en détail.

Par **mahono**, le **21/10/2008** à **12:42**

difficile d etre plus precis, je suis juste garant pour une personne pour payer son loyer si cette personne ne paie pas. Mes relations avec cette personne se sont empirees et je souhaite ne plus etre son garant car je ne veux plus avoir a payer si elle ne paie pas son loyer. J aimerai savoir comment faire pour me retirer de son contrat pour ne plus etre son garant. Je sais que c est possible de se retirer lorsque le bail arrive a la fin mais ce n'est pas le cas je espere vous avoir donner plus de details qui pourront vous aider a me donner une reponse
merci d avance

Par **jeetendra**, le **21/10/2008** à **12:50**

bonjour, le problème qui va se poser comme vous etes garant pour le locataire vis à vis du propriétaire, vous ne pouvez vous retirer [fluo]qu'à condition que le locataire[/fluo] [fluo]trouve un autre garant [/fluo]et surtout j'insiste la dessus qui soit [fluo]accepté par le propriétaire[/fluo] après tout ce dernier est étranger au relation qui vous lie au locataire, à la limite il n'est meme pas concerné, ce qui l'intéresse c'est d'avoir un garant et surtout solvable en cas d'impayé, cordialement

Par **mahono**, le **21/10/2008** à **15:00**

merci beaucoup pour votre reponse